



---

## Méthodes de travail de l'Assemblée de la Santé

### Rapport du Directeur général

1. A sa cent quatorzième session, lors de l'examen des résultats de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil exécutif a demandé au Directeur général d'examiner les méthodes de travail de l'Assemblée de la Santé et de lui présenter un rapport à sa cent quinzième session, en janvier 2005.<sup>1</sup>
2. Lorsqu'ils ont débattu de cette question, les membres du Conseil ont fait part de plusieurs préoccupations concernant le déroulement de l'Assemblée de la Santé, qui sont récapitulées ci-dessous.
3. **Adoption de l'ordre du jour.** Les membres du Conseil ont estimé qu'il faudrait éviter de longues discussions en plénière concernant l'ordre du jour proposé par le Bureau de l'Assemblée. Plusieurs membres ont également estimé que l'ordre du jour était trop chargé et qu'il faudrait s'efforcer de réduire le nombre de points.
4. **Tables rondes.** De l'avis général, les tables rondes ne sont plus un moyen de dialogue efficace. Certains membres ont estimé que le temps serait mieux employé si l'on organisait des réunions bilatérales.
5. **Bureau de l'Assemblée.** Les décisions du Bureau de l'Assemblée devraient être transmises avec plus de diligence à toutes les délégations, en particulier quand elles portent sur le transfert de points entre la Commission A et la Commission B.
6. **Interventions.** Il faudrait encourager les délégués à écourter leurs interventions (par exemple en limitant à trois minutes la durée des interventions au sein des Commissions A et B) et à en fournir le texte écrit à l'avance pour faciliter l'interprétation.
7. Afin de répondre à ces préoccupations, les suggestions ci-dessous sont soumises au Conseil pour examen.
  - Les **tables rondes** devraient être supprimées à compter de la Cinquante-Huitième Assemblée de la Santé.
  - La possibilité de mettre plus de salles de réunion à disposition pour tenir des **réunions bilatérales** sera examinée.

---

<sup>1</sup> Voir le document EB114/2004/REC/1, procès-verbal de la première séance, section 4.

- **L'emploi du temps** des trois premiers jours de l'Assemblée de la Santé pourrait être modifié comme suit afin de mieux utiliser le temps imparti :
  - le Directeur général et le ou les intervenant(s) invité(s) prononceraient leur allocution le matin du premier jour, après l'adoption du rapport de la Commission des Désignations ;
  - le Bureau de l'Assemblée se réunirait à 12 h 30 le premier jour pour examiner l'ordre du jour provisoire proposé par le Conseil exécutif, répartir les points entre les commissions principales et approuver l'emploi du temps de l'Assemblée de la Santé ;
  - le Président prononcerait son allocution au début de l'après-midi de la première journée ; elle serait suivie de l'adoption de l'ordre du jour provisoire **proposé par le Bureau de l'Assemblée** et de l'allocution du Président du Conseil exécutif. Ensuite commencerait le débat général.
- Le Bureau se réunirait pour examiner les propositions **d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour** après la clôture du débat général.
- Afin d'organiser plus efficacement et plus rationnellement les travaux des commissions principales :
  - la Commission A tiendrait sa première séance l'après-midi du premier jour en même temps que débiterait le débat général en plénière. Cette organisation présenterait l'avantage de faire avancer les travaux de la Commission et de réduire la probabilité que des points soient transférés à la Commission B à la dernière minute. Le Bureau de l'Assemblée pourrait examiner cette proposition lors de sa réunion du premier jour.
- La durée **des réunions d'information techniques** pourrait être prolongée. Une durée d'une heure et demie (de 13 heures à 14 h 30) permettrait de traiter des sujets plus en profondeur.
- Par conséquent, **les séances de l'après-midi**, tant la plénière que les séances des Commissions A et B, se tiendraient de 15 heures à 18 heures.

8. Un modèle d'emploi du temps tenant compte des propositions ci-dessus pour les trois premiers jours de l'Assemblée de la Santé figure en annexe.

## MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

9. Le Conseil exécutif est invité à prendre note des suggestions faites pour réorganiser les travaux pendant les premiers jours de l'Assemblée de la Santé et à faire des observations s'il y a lieu.

---

<sup>1</sup> L'emploi du temps quotidien préliminaire de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé figure dans le document EB115/21.

## ANNEXE

**MODELE D'EMPLOI DU TEMPS QUOTIDIEN POUR LES  
TROIS PREMIERS JOURS DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE**

<b>Mai 2005</b>	<b>Séances plénières</b>	<b>Commission A</b>	<b>Commission B</b>	<b>Divers</b>
<b>Lundi 16</b>				
10 heures	1. Ouverture de l'Assemblée 1.1 Constitution de la Commission de Vérification des Pouvoirs 1.2 Election de la Commission des Désignations	-	-	
10 h 30	[suspension]	-	-	Commission des Désignations
11 heures	1.3 Rapports de la Commission des Désignations  Directeur général Intervenant(s) invité(s)	- - -	- - -	
12 h 30	-	-	-	Bureau de l'Assemblée [adoption de l'ordre du jour provisoire proposé par le Conseil exécutif ; répartition des points ; approbation de l'emploi du temps quotidien]
14 h 30	- Allocution du Président 1.4 Adoption de l'ordre du jour	-	-	
15 heures	2. Président du Conseil exécutif 3. Débat général	... Ouverture des travaux de la Commission		

<b>Mai 2005</b>	<b>Séances plénières</b>	<b>Commission A</b>	<b>Commission B</b>	<b>Divers</b>
<b>Mardi 17</b>				
9 heures	3. Débat général (suite) ...	Deuxième séance ...	- ...	...
15 heures	4. Débat général (suite)	Troisième séance	-	Commission de Vérification des Pouvoirs Bureau de l'Assemblée [examen des propositions d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, s'il y a lieu ; liste pour l'élection concernant le Conseil exécutif]
<b>Mercredi 18</b>				
9 heures	- Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs ... Examen des propositions d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, s'il y a lieu ... Admission de nouveaux Membres et Membres associés [s'il y a lieu] -	-        Quatrième séance	-        ... Ouverture des travaux de la Commission	
	...	...	...	...
15 heures	-	Cinquième séance	Deuxième séance	
18 heures	-	-	-	

= = =